Commune de BERNIS

Eclairage Public - G3 2025

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	30 027,00 €	SMEG	6 000,00 €
		Total des subventions hors Fonds de concours	**6 000,00 €**
		Reste à charge de la commune sans FDC de CANM	**24 027,00 €**
		Participation minimale commune : 20% du montant total du projet	*6 005,40 €*
Montant total du projet	30 027,00 €	Participation commune	**12 013,50 €**
Dépenses éligibles HT	**30 027,00 €**	**Recettes**	**30 027,00 €**

Fonds de concours de la CANM :	**12 013,50 €**
soit % du montant de l'opération HT :	**40,01%**
soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine :	**50%**

Fait à BERNIS, le 20/01/2025

Le niveau d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole intervient dans la limite suivante :
le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, subventions déduites, par la commune bénéficiaire du fonds de concours versé soit, au plus 50% de la part restant à charge de la commune bénéficiaire.
Le Décompte Général Définitif (DGD) des travaux déterminera le montant final du fonds de concours.

L'adjoint
Pour le maire empêché
par application de l'article L2122-17 du CGCT

Philippe RIBARD

MAIRIE DE BERNIS
GARD